



SYNDICAT NATIONAL DES PERSONNELS
ADMINISTRATIFS TECHNIQUES SCIENTIFIQUES
ET INFIRMIERS

BUREAU NATIONAL
52 rue de Dunkerque 75009 PARIS
Tel : 01 55 34 33 20 Fax : 01 44 53 01 14 snapatsi@snapatsi.fr

DECLARATION PREALABLE
A LA CAPN AVANCEMENTS 2009
ADJOINTS TECHNIQUES DU 27 MAI 2010

Aujourd'hui, nous sommes convoqués à la CAP nationale qui a pour ordre du jour principal, l'avancement de nos collègues adjoints techniques dans les grades d'AT1 et ATP2.

Alliance SNAPATSI considère que ces avancements sont très importants pour nos personnels techniques car ils apportent un plus dans le déroulement de leur carrière professionnelle. Ils participent, parmi d'autres mesures à l'amélioration de leur pouvoir d'achat.

Le pouvoir d'achat, thème principal de notre dernier congrès en juin 2008, demeure toujours l'axe principal des revendications de notre organisation syndicale.

En effet, depuis ce dernier congrès des actions diverses et variées ont été menées sur le terrain par Alliance SNAPATSI afin de démontrer que le pouvoir d'achat des personnels de catégorie C est fortement malmené :

- Salaires
- Primes
- Retraites
- Logement
- Frais de transports
- Garde d'enfants

Tous ces thèmes furent par ailleurs rassemblés dans une pétition qui a rassemblé plus de 7000 signatures et fut remise par notre bureau national à Monsieur Le Ministre de l'Intérieur. Par cette action, Alliance SNAPATSI a pu rappeler sa position de syndicat responsable tourné vers le dialogue et force de proposition.

Notre organisation regrette donc que compte tenu d'un ratio insuffisant d'avancements dans le grade d'AT1, le nombre de promus au grade d'ATP2 soit extrêmement faible dans nos différents SGAP.

Par conséquent, l'échelle 4 d'adjoint technique principal 1^{ère} classe reste donc fermée à ce jour dans le cadre de ces avancements au choix et limite ainsi fortement la progression indemnitaire de notre corps.

Cette échelle sommitale d'adjoint technique principal 1^{ère} classe pourrait aussi devenir accessible pour nos collègues par la fusion des personnels techniques de la Police Nationale avec les autres personnels du ministère de l'intérieur.

En effet, la fusion de ces personnels, augmenterait considérablement le nombre de promus/promouvables dans les différents grades d'AT1 puis d'ATP2 et ouvrirait par conséquence rapidement les avancements dans l'échelle sommitale.

Notre organisation syndicale souhaite par ailleurs, que la notion de mérite, par l'engagement de nos collègues techniques dans leurs missions ou sur des postes à responsabilités soit intégralement et unilatéralement intégrée dans les critères d'avancements.

Nous demandons que cette déclaration préalable soit annexée au procès verbal de la séance.

Le 27 mai 2010,
Les représentants du personnel